

Primée pour son cadre de vie

Ce mois-ci, Graçay a obtenu le Prix régional de la mise en valeur du patrimoine et des espaces naturels. Il conserve sa 1^{ère} fleur au palmarès des villages fleuris.

Philippe Roch

« Cette récompense atteste de votre engagement pour la promotion et la valorisation de votre commune et c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire de vos agents. » C'est à travers ces mots que les représentants de l'Association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes ont annoncé, fin octobre, que Graçay avait obtenu ce prix spécial du palmarès régional 2018.

Revaloriser l'ancien

« Depuis vingt ans, nous nous attachons à transformer le réel et l'image de la ville pour éviter une éventuelle désertification, rappelle Jean-Pierre Charles, maire de cette commune de 1.500 habitants. Quand cela fut possible, nous avons intégré de nouveaux services dans du patrimoine ancien. » C'est le cas, notamment, pour le cen-



LES GRANDS MOULINS. Le maire Jean-Pierre Charles devant l'ancienne minoterie qui, depuis sa restauration, valorise les énergies renouvelables et sert, aussi, de gîte de groupes.

tre des Grands moulins, l'Ehpad Constance-de-Durbois, la galerie de l'abside du bureau d'information touristique ou à travers la mise en valeur des remparts. « Nous nous sommes, aussi, intéressés aux petits endroits et pas qu'aux grands monuments, ajoute le maire. Le tout en associant la population aux projets. »

Cette nouvelle distinction sera remise officiellement le 6 décembre, à la

commune, dans les locaux du conseil régional.

Elle s'inscrit dans une dynamique amorcée en 2005 par l'obtention du Grand prix national des territoires d'accueil. Suivie par le Prix national de l'ingénierie territoriale (2008) et le 1^{er} Prix départemental des villes et villages fleuris (2014). Cette année, la commune conserve son classement "une fleur" au palmarès des villages fleuris. ■

SOLIDARITÉ

Avec les victimes de l'Aude. Lors du dernier conseil municipal, les élus de Graçay ont décidé, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 300 euros au bénéfice de l'Association des maires de l'Aude afin de témoigner de la solidarité des Graçayais auprès des habitants de ce département victime de terribles inondations.